Dialogues de sourds

Autor(en): **Cornuz, Jeanlouis**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 208

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1016306

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Qui paie l'intérêt?

L'épargne permet de lutter contre l'inflation... à condition que les banques ne transforment pas cette épargne en crédit d'investissement.
La Confédération, forte de cette certitude, invite ses fonctionnaires à épargner. Aux possibilités antérieures, qu'offrait sa caisse d'épargne du personnel, elle ajoute avec l'aide de la Banque nationale des conditions nouvelles, plus alléchantes : un taux qui peut s'élever jusqu'à 6 %.
Comment est financé cet intérêt supérieur aux conditions du marché ? Par quelle rubrique budgétaire ?
Mais, dans l'élan de cette curiosité, il faut demander aussi peut-être si la Banque nationale « travaille » à l'étranger, avec les sommes qu'elle stérilise (avoirs minimaux). Ce bénéfice éventuel financerait-il les conditions d'épargne spéciale ?

La bombe

On n'en parle
Plus guère.

Je tremble
Que nul
Un jour
A tout
Jamais
N'en
Parle
Plus.

Gilbert Trolliet

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Dialogues de sourds

L'autre soir, j'écoutais, en compagnie du Freiherr, l'émission *A armes égales*, qui opposait l'ex-candidat à la présidence, Alain Krivine, à un député-maire de la majorité, M. Stasi.
Rien de plus déprimant que de telles émissions ! « Vous ne pouvez pas nier que... » disait M. Stasi, et il citait les « réalisations » du régime. Et Krivine en effet ne pouvait nier.
Mais en même temps, je ne pouvais me défendre de l'impression que, malgré tous les chiffres cités, toutes les statistiques, la question n'était pas là, et que, malheureusement, M. Stasi ne semblait même pas s'en rendre compte.
« Vous ne pouvez pas nier que... » disait Krivine, et il citait les mesures policières, les matraquages, les grèves. Et Stasi, en effet, ne pouvait nier. Mais en même temps, malgré tous les faits cités, je ne pouvais me défendre de l'impression que la question n'était pas là, que Krivine ne semblait même pas se rendre compte qu'entre l'actuel régime qui règne en France et le « fascisme », il y a une différence d'essence et que ses arguments ne convaincraient personne.
« Vous ne pouvez pas nier que... » disait Stasi. Vous ne pouvez pas nier que vous avez toute liberté de vous exprimer, et que vous ne l'auriez ni en URSS, ni en Chine, ni en Grèce, ni en Espagne. Et, en effet, sans mauvaise foi, Krivine ne pouvait nier.
« Vous ne pouvez pas nier que... » disait Krivine. Vous ne pouvez pas nier que vous disposez de la grande presse, de la radio, de la télévision, et que le grand nombre ne peut s'exprimer. Et, en effet, sans mauvaise foi...
« Il n'y a rien, disait Gorgias. Et même s'il y avait quelque chose, on n'en saurait rien. Et même si on en savait quelque chose, cette connaissance serait incommunicable. »
Ce qui m'amenait à penser que, de par sa nature même, la télévision — bien plus que la radio, infiniment plus que la presse — ne sera jamais l'organe des minorités. Que, de par sa nature même, elle sera toujours aux mains des « gens en place » qui, dans le meilleur des cas, feront une place dérisoire aux opposants, quels qu'ils soient. Que les jeunes, en particulier, ne pourront jamais s'exprimer. Typique, d'ailleurs, que ce fut Krivine qui parla. Et non pas un quelconque anonyme. Une « vedette », ne représentant aucunement, et ne pouvant représenter les minorités.

La parole de quelques-uns

Et je pensais à ce qui se passe dans nos classes, où nos élèves réclament le droit de « s'exprimer ». Or quelle expérience faisons-nous ? Tout d'abord, en tout cas dans notre pays, que même quand ils y sont invités, nos jeunes se taisent. Puis, dans un second temps, que quelques-uns prennent la parole, un ou deux, toujours les mêmes, qui disent « nous », mais dont il devient bientôt évident qu'ils ne parlent pas au nom de leurs camarades. Lesquels finissent par ne plus écouter (« c'est toujours le même disque ! ») quand ils ne passent pas dans l'autre camp.
Les mass-media : voilà peut-être l'un des problèmes les plus graves de notre temps, par la quasi irrémédiable « aliénation » qu'ils provoquent.

J. C.

A nos lecteurs

Avec nos meilleurs vœux de fin d'année, deux petites notes rapides :
— soufflant un peu pendant les fêtes, la rédaction prépare le prochain numéro pour le 4 janvier;
— aspirant à la sérénité d'usage pour l'année à venir, la rédaction enregistrera avec reconnaissance les paiements des lecteurs qui n'auraient pas encore réglé leur abonnement (et celui de leurs amis) pour 1973.